

CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS BRETONNEUX

Séance du - **22 février 2010** -

Du 12 février 2010 - convocation du Conseil Municipal adressée individuellement par écrit à chacun des conseillers pour la séance du 22 février 2010.

ORDRE DU JOUR

- Attribution des subventions aux associations utilisatrices du gymnase
- Attribution des subventions Sports Vacances 2008 et 2009
- Communication du rapport annuel 2008 sur l'assainissement collectif
- Attribution subvention exceptionnelle : Prévention routière
- Centre de loisirs Animation FANTASTY
- Extension de l'hôtel de ville : Signature avenants lot 05 et lot 08
- Extension et restructuration de l'hôtel de ville (2ème tranche) : demande de subvention au titre de la DGE 2010 des Communes
- Création d'aires de stationnement : Participation financière
- Approbation des statuts du Syndicat Intercommunal des Alençons
- Avis du Conseil Municipal : ouverture d'une classe à l'école élémentaire
- Demandes de subventions auprès du Conseil Général de la Somme : Aide à l'élaboration des documents d'urbanisme – Aide à l'informatisation des écoles
- Débat d'Orientation Budgétaire

L'An deux mil DIX, le **VINGT DEUX FEVRIER** à vingt heures trente le conseil municipal de la commune de Villers-Bretonneux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SIMON, Maire.

Présents: MM. et Mmes : SIMON P. - CARPENTIER P. - FEUCHER JM. - RONDOT S. - LEFEUVRE MF. - MUSIDLAK P. - GALLO Y. - DAMAY G. - VILLEFRANQUE C. - NIVELLE J. - DURAND B. - D'HEILLY P. - DUBOIS P. - DECOTTEGNE B. - MAILLARD M. - DIEU P. - CRIGNIER M. - DELAUNAY B. - RENARD JL. -

Absents excusés : DORIVAL K. - FONTAINE J.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mlle BECU C. ayant donné procuration à M.SIMON P.

M. FINAZ P. ayant donné procuration à M. MUSIDLAK P.

M. LEGENT M. ayant donné procuration à Mlle VILLEFRANQUE C.

Mlle MANOT C. ayant donné procuration à Mme D'HEILLY P.

Mme LEGENDRE N. ayant donné procuration à Mme DURAND B.

M. LEMOINE F. ayant donné procuration à M. DIEU P.

Secrétaire de séance : Mme Jeanne-Marie FEUCHER

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick SIMON, Maire.

Le compte-rendu de la séance précédente ne fait l'objet d'aucune remarque.

- Monsieur le Maire fait part d'un point à ajouter à l'ordre du jour :

- **Attribution subvention exceptionnelle : MPT**

- Monsieur le Maire et les adjoints donnent des réponses aux questions posées par écrit par Monsieur RENARD.

- 1- Informations sur le salage des routes. La quantité de sel stocké avant l'hiver est d'environ 20 tonnes, à ce jour, restent 5 tonnes. Le stock est renouvelé chaque année en fonction

de la quantité utilisée l'année précédente. Le salage est effectué de la façon la plus rationnelle possible. En deçà de -5°, il est inutile, il faut aussi éviter de trop saler car cela pollue les eaux pluviales et endommage la station d'épuration.

- 2- Débat d'Orientation Budgétaire de la Communauté de Communes. L'engagement a été pris de ne pas instaurer de taxe additionnelle. Avec la réforme et la suppression de la taxe professionnelle, une nouvelle contribution sera mise en place en 2011 suivant un taux voté en 2010.
 - 3- Terrains de la ZAC. Le projet Happy Days shopping avait été mis en sommeil le temps des élections municipales en 2008 afin que les décisions puissent être prises par les nouveaux conseils municipaux.
 - 4- Local d'accueil d'urgence. Il est aménagé dans la pièce d'accueil de l'ancienne Halte-garderie. Il a été utilisé en septembre dernier pour une maman et son enfant. Un couple l'utilise pendant 2 nuits en février. En cas de besoin, il est nécessaire d'adresser les personnes à la gendarmerie, les gendarmes contactent alors les adjointes responsables pour accéder au local. Il s'agit d'un dépannage pour une ou deux nuits au maximum.
 - 5- Fusion des casernes de pompiers de Corbie et Villers-Bretonneux. Monsieur le Maire a assisté à une réunion à Corbie. Est étudiée la possibilité de fusionner les deux casernes en 2015 avec construction de locaux au sud de Fouilloy. Lors d'une prochaine réunion du SDIS le 11 mars prochain devrait être mis en place un service de garde commun, qui permettrait de regrouper les moyens humains disponibles et combler les créneaux horaires déficitaires en nombre de pompiers volontaires disponibles sur Villers-Bretonneux. Le regroupement complet de l'ensemble des moyens est prévu pour 2015.
- Monsieur le Maire fait part de l'augmentation substantielle (+ 66 %) de la contribution incendie pour Villers-Bretonneux en 2010. Cette contribution diminue pour Amiens, Abbeville, Péronne. Une demande de lissage sur plusieurs années a été effectuée. Mme DEMAISON, Conseillère Générale a répondu que les communes avaient profité d'une augmentation de la TADEM en 2009. Pour compléter cette hausse, l'entretien des bouches d'incendie doit désormais être pris en charge par les communes, ce coût représente environ 4.500 € par an. Jean-Louis RENARD ajoute qu'on assiste au désengagement de la métropole amiénoise alors que cette dernière a davantage de moyens financiers.
 - Monsieur le Maire évoque le projet Happy Days Shopping. Monsieur GREMETZ a déclaré que le dossier devait repasser en CNAC. C'est faux. Le dossier est en cours d'instruction au Ministère du Commerce. Monsieur CHITRIT poursuit ses études sur un éventuel nouveau projet.
 - Monsieur le Maire fait part du respect par la Commune de l'engagement pris à l'occasion du plan de relance et du versement anticipé du FCTVA. Grace aux démarches effectuées en décembre dernier pour régler les factures d'investissement, l'objectif a été atteint. Nous avons reçu confirmation de la Préfecture de la Somme du versement en année n+1 du FCTVA.
 - Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports, la médaille de Bronze de la Jeunesse et des Sports a été attribuée à une bretonvilloise. Le Conseil Municipal adresse ses félicitations à Madame Isabelle TATE.

L'Assemblée passe alors à l'examen de l'ordre du jour.

Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Loi d'orientation N° 92.125 du 6 février relative à l'administration de la République, complétée par une instruction Ministérielle du 14 octobre 1994, précise que l'examen du Budget doit être précédé d'un débat au sein de l'assemblée délibérante, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ENGAGE un débat relatif aux orientations budgétaires pour l'année 2010

Monsieur Philippe MUSIDLAK adjoint aux Finances présente un diaporama.

- 1 – contexte règlementaire
 - * Objectifs du DOB
 - * Evolutions et perspectives budgétaires
- 2 – Analyse de la situation financière de la Commune
 - * Présentation des fiches financières du MINEFI
 - * Conclusions
- 3- Perspectives budgétaires
 - * Objectifs de gestion
 - * Présentation des projets structurants d'investissement

Les données fiscales et les chiffres des dotations de l'Etat sont inconnus pour l'instant.

Monsieur RENARD fait remarquer que dans un contexte de réduction majeure des subventions, les projets doivent être présentés le plus rapidement possible.

Il fait part de ses craintes par rapport aux augmentations des taxes locales prévisibles avec la réforme en 2014 des Conseils Régionaux et Généraux, de la mise en place de taxes additionnelles par la Communauté de Communes (« il faudra une grande vigilance vis-à-vis des investissements de la Communauté de Communes afin d'éviter l'instauration de taxes additionnelles »).

Monsieur le Maire rappelle que pour l'instant la Communauté de Communes s'est engagée à ne pas mettre en place de taxe additionnelle.

Les taux d'imposition communaux sont inchangés depuis 14 ans. Seules les bases ont évolué à la hausse avec l'augmentation du nombre de logements construits dans la Commune.

Attribution des subventions aux associations utilisatrices du gymnase

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour l'utilisation du gymnase intercommunal par les associations locales, la commune rembourse aux associations, sous forme de subventions, le coût de location (13 €uros / heure).

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de verser les subventions suivantes correspondant à l'utilisation du gymnase intercommunal de SEPTEMBRE à DECEMBRE 2009 :

Club	Utilisation	Montant subvention
Tennis	59 heures	767,00 €
Archers	54 heures	702,00 €

Attribution subvention Sports Vacances 2008 et 2009

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan de l'opération Sport Vacances 2008 et 2009, 443 enfants en 2008, 498 enfants en 2009 de 4 à 18 ans ont participé aux

activités sportives des petites vacances (février, pâques, Toussaint) organisées par 9 associations bretonvilloises.

Il est rappelé que cette action communale permet aux associations participantes de faire découvrir leur sport gratuitement aux enfants.

Quelques associations considèrent leur participation comme une forme de retour à l'aide communale, en accord du reste avec les fondamentaux associatifs et sportifs.

Il est à noter que 48 et 66 enfants extérieurs à la Commune ont participé à ces activités respectivement en 2008 et 2009.

Il est proposé, pour chacune des années, de répartir la subvention (1.927,00 €) qui n'est plus couverte par le Conseil Général et la Direction de la Jeunesse et des Sports, de la façon suivante :

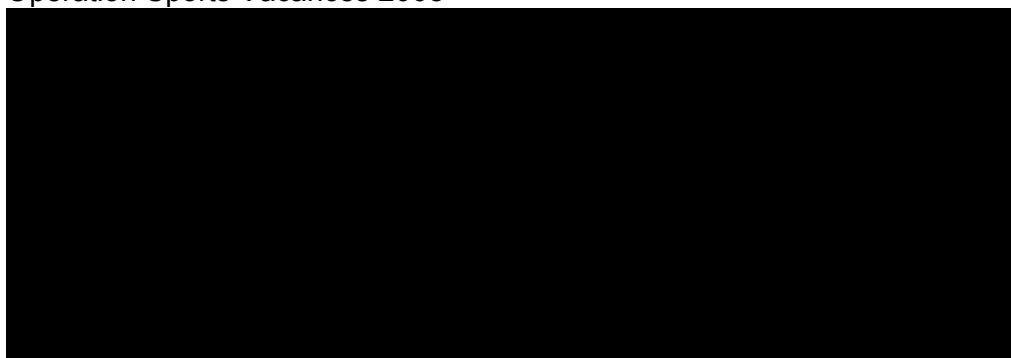
En 2008, un montant de 195,00 € est attribué à chaque association participante auquel on ajoute une base de 0,39 EUR environ par enfant.

En 2009, un montant de 185,00 € est attribué à chaque association participante auquel on ajoute une base de 0,53 EUR environ par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE les subventions suivantes :

Opération Sports Vacances 2008



Opération Sports Vacances 2009

CLUB	Nombre de participants	Subvention accordée
Badminton	29	201,00
Basket	39	206,00
Football	81	223,00
Haltérophilie	37	206,00
Judo	62	218,00
Maison pour Tous	44	209,00
Tennis	94	234,00
Tennis de table	74	224,00
Tir à l'arc	38	206,00
total	498	1927,00

Attribution subvention exceptionnelle : Maison Pour Tous

Monsieur le Maire présente la demande de l'association MAISON POUR TOUS tendant à obtenir une aide financière exceptionnelle de 300,00 € pour l'organisation du carnaval de Mardi Gras.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à la Maison Pour Tous une subvention exceptionnelle de 300,00 €.

Communication du rapport annuel 2008 sur l'assainissement collectif

La Communauté de Communes (séance du Conseil de Communauté du 10 décembre 2009) a examiné le rapport annuel 2008 sur l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2008 établi par la Communauté de Communes du Val de Somme et le bilan financier sur la délégations du service d'assainissement de la Commune de Villers-Bretonneux, service délégué à la SAUR.

Les conseillers municipaux font part de leurs observations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le rapport annuel 2008 concernant les délégations du service public de l'assainissement collectif de l'année 2008.

Monsieur le Maire informe les élus de l'étude en cours à la Communauté de Communes au sujet de l'agrandissement de la station d'épuration prévu en 2012. Le dimensionnement de la station est en cours d'évaluation. La Commune de Villers-Bretonneux aura à participer à cet investissement par le biais d'un fonds de concours dans la mesure où le traitement des eaux pluviales est une compétence communale.

Attribution subvention exceptionnelle : Prévention Routière

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'aide financière de l'association Prévention Routière pour couvrir les frais de déplacement du véhicule qui se rendra à l'école Victoria (CM1 et CM2) pour une journée de prévention routière le 1^{ER} MARS 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à l'association Prévention Routière une subvention exceptionnelle de 70 euros pour l'organisation d'une journée de prévention à l'école Victoria.

A titre d'information, le brigadier de police municipale a rédigé ses deux premiers Procès Verbaux de stationnement à l'encontre d'automobilistes garés sur les trottoirs proches de la salle d'haltérophilie.

Centre de loisirs : Animation Fantasy

Monsieur le Maire présente le projet d'animation du Centre de loisirs dénommé FANTASTY qui aura lieu le 27 mars 2010 entre 18 et 23h à la Salle Victoria qui aura pour but de faire découvrir aux enfants et à leurs parents un monde imaginaire (spectacles variés, lecture de contes, initiation au jeu « Troll Ball »).

Il propose de fixer le montant de la participation des familles à 1 € par personne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE à UN euro par personne le tarif de participation à l'animation Fantasy organisée par le Centre de Loisirs.

Il est proposé de recruter pour cette animation 8 animateurs diplômés BAFA et 2 animateurs non diplômés qui seront rémunérés comme suit :

- animateur diplômé BAFA : 43 €uros brut par jour + congés payés
- animateur non diplômé : 33 €uros brut par jour + congés payés

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par un vote de 20 voix pour, 4 contre et une abstention,

DECIDE de créer les emplois ci-dessus avec leurs rémunérations.

Mme DELAUNAY explique le vote contre du groupe d'opposition en raison du nombre élevé d'animateurs recrutés et de l'importance des rémunérations pour cette soirée. En commission Vie des enfants des réserves avaient été émises sur le sujet.

Extension de l'hôtel de ville

1 - Signature avenant lot 05 Plâtrerie Cloison Doublage

Monsieur le Maire rappelle que Le Conseil Municipal par délibération du 23 octobre 2008 a autorisé la signature du marché pour les travaux d'extension de l'hôtel de ville pour le lot 5 Plâtrerie Cloison Doublage avec l'entreprise TECHNI PLAFONDS pour un montant de 20.952,47 € HT.

Lors des travaux des travaux complémentaires ont été rendus nécessaires pour l'habillage des conduits de ventilation haute et basse coupe feu pour des raisons de sécurité.

L'ensemble des ces travaux modificatifs supplémentaires est évalué à 3.613,20 € HT.

La Commission d'appel d'offres, réunie ce jour, a donné un avis favorable à la signature de cet avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant au marché de travaux d'extension de la mairie pour le lot 5 Plâtrerie Cloison Doublage avec l'entreprise TECHNI PLAFONDS pour un montant de 3.613,20 € HT et AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

2 - Signature avenant lot 08 Electricité

Monsieur le Maire rappelle que Le Conseil Municipal par délibération du 30 juillet 2008 a autorisé la signature du marché pour les travaux d'extension de l'hôtel de ville pour le lot 8 ELECTRICITE avec l'entreprise EEP pour un montant de 30.662,91 € HT.

Lors des travaux des travaux complémentaires ont été rendus nécessaires pour l'alimentation générale (suite à la demande d'ERDF) et pour l'alimentation de la chaudière.

L'ensemble des ces travaux modificatifs supplémentaires est évalué à 2.370,45 € HT.

La Commission d'appel d'offres, réunie ce jour, a donné un avis favorable à la signature de cet avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant au marché de travaux d'extension de la mairie pour le lot 8 Electricité avec l'entreprise EEP pour un montant de 2.370,45 € HT et AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

Extension et restructuration de l'hôtel de ville (2^{ème} tranche) : demande de subvention au titre de la DGE 2010 des Communes

Monsieur le Maire rappelle que la première tranche des travaux d'extension et de restructuration de l'hôtel de ville a débuté. Pour la première tranche, soit l'extension, une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) a été accordée.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la seconde tranche du projet d'extension et de restructuration de l'hôtel de ville pour un montant estimatif évalué à 366.277,91 € HT. La seconde tranche comprend notamment la rénovation des façades, menuiseries et la restructuration du bâtiment existant et les aménagements extérieurs, le début des travaux est programmé pour le mois de mai 2010. Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DGE 2010.

Le montant estimatif de la seconde tranche de l'opération éligible à la DGE (travaux sauf aménagements extérieurs, honoraires architecte compris (ramenés à 10%)) est évalué à **306.643,32 € HT**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le projet d'extension et de restructuration de l'hôtel de ville (2^{ème} tranche), SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement des communes 2010 soit 30% du montant HT.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

- Subvention Etat DGE : **30%** soit **91.992,99 €**
- Part revenant au maître d'ouvrage HT : 70% soit 214.650,33 € financée sur fonds propres et par emprunt.

Création d'aires de stationnement : Participation financière

Monsieur le Maire indique que le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) prévoit que le stationnement des véhicules correspondant aux besoins de constructions doit être assuré en dehors du domaine public et qu'en cas de difficultés d'ordre technique, urbanistique ou architectural dans l'élaboration de certains projets de construction, d'extension ou de changement de destination pour satisfaire à l'obligation de réaliser les places de stationnement exigées par le PLU, le constructeur peut être tenu quitte de ces obligations en versant une participation fixée par délibération du Conseil Municipal en vue de la réalisation de parcs publics de stationnement.

Le montant de cette participation peut être fixé comme suit : 5.000 € HT par aire de stationnement créée par la Commune au lieu et place du demandeur

Considérant les dispositions du Code de l'Urbanisme,

Considérant l'absence d'aires de stationnement au sein de propriétés privées à l'occasion de l'examen de demandes de permis de construire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer la participation financière pour non réalisation d'aires de stationnement à 5.000 € HT par aire de stationnement créée par la Commune au lieu et place du pétitionnaire,

DECIDE que cette mesure prend effet à compter du 1^{er} mars 2010.

DECIDE que cette mesure sera désormais applicable à chaque pétitionnaire demandeur pour lequel une obligation de création d'une aire de stationnement conditionne l'obtention du permis de construire.

Approbation des statuts du Syndicat Intercommunal des Alençons

Monsieur le Maire présente la demande émanant de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des Alençons suite à l'adoption des nouveaux statuts du Syndicat par l'Assemblée Générale.

L'adoption des nouveaux statuts du Syndicat des Alençons est soumise à l'approbation de toutes les communes membres du Syndicat (voir article 1 des statuts).
Les anciens statuts dataient de 1971, année de création du Syndicat, et ont du être actualisés sur plusieurs points.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal des Alençons.

Avis du Conseil Municipal : ouverture d'une classe à l'école élémentaire

Monsieur le Maire présente l'information émanant de Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Somme. Il est envisagé la création d'un poste d'enseignement dans la Commune en septembre prochain. Cette mesure entraînera l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire sous réserve que des locaux soient disponibles pour accueillir cette classe supplémentaire. L'inspection Académique souhaite connaître l'avis du Conseil Municipal sur cette proposition et savoir dans quelle école élémentaire il est préférable d'ouvrir cette classe. Des locaux sont disponibles à l'école St Exupéry.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à la création d'une classe supplémentaire à l'école St Exupéry.

Demandes de subventions auprès du Conseil Général de la Somme

1- Aide à l'élaboration des documents d'urbanisme : Révision / Elaboration du PLU

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, le coût prévisionnel de l'opération est évalué à 42.000 € HT.
Afin que la procédure puisse démarrer rapidement, il s'avère nécessaire de solliciter l'autorisation de préfinancement de l'opération.

Plan de financement prévisionnel :

Coût des travaux HT	42.000 €
Plan de financement prévisionnel :	
Participation Conseil Général de la Somme (25 %) plafonnée à 7.500 €	7.500 €
Reste à la charge de la Commune HT	34.500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de révision/élaboration du PLU pour 42.000 € HT
SOLLICITE l'aide financière du Conseil Général de la Somme à hauteur de 7.500 € et l'autorisation de préfinancement de l'opération.

2- Aide à l'informatisation des écoles

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'acquisition de 13 ordinateurs pour les écoles primaires, le coût prévisionnel de l'opération est évalué à 7.011 € HT.
Afin que l'opération puisse démarrer rapidement, il s'avère nécessaire de solliciter l'autorisation de préfinancement de l'opération.

Plan de financement prévisionnel :

Coût du projet HT	7.011,00 €
Plan de financement prévisionnel :	
Participation Conseil Général de la Somme (25 %)	1.752,75 €
Reste à la charge de la Commune HT	5.258,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'informatisation des écoles primaires pour 7.011 € HT
SOLLICITE l'aide financière du Conseil Général de la Somme à hauteur de 25 % du montant de l'opération et l'autorisation de préfinancement de cette acquisition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 25.